

Présentation de l'aide aux victimes en Brabant wallon



Dossier de presse

Communiqué de presse du 27 février 2019
Présentation des 3 services
Brochure

En présence de :

- Monsieur **Gilles Mahieu**, Gouverneur du Brabant wallon
- Madame **Sophie Ancora-Cambron**, Coordinatrice de l'assistance policière aux victimes en Brabant wallon
- Madame **Chantal Alberty**, Directrice de la Maison de Justice de Nivelles
- Madame **Florence Watteyne**, Coordinatrice de La Touline ASBL
- Madame **Valérie Hendrikx**, Directrice stratégie & communication de l'Administration Générale des Maisons de Justice

CONTACT PRESSE :

nathalie.vandeput@gouverneurbw.be
010 23 67 28



Conférence de presse du 27 février 2019 (11 heures)

Maison de Justice de Nivelles - Rue Altiero Spinelli 2 - 1401 Nivelles (Baulers)

Vous êtes victime ou proche de victime?

Trois services gratuits sont à votre disposition en Brabant wallon.

Communiqué de presse du 27 février 2019

Afin de clarifier le cheminement de l'accompagnement des victimes, proches ou témoins d'infractions pénales en Brabant wallon, la coordination des services d'assistance policière aux victimes (Police locale et fédérale), la Maison de Justice de Nivelles et La Touline ASBL présentent ce mercredi 27 février 2019 à Nivelles leurs nouveaux supports d'information en présence de Monsieur Gilles Mahieu, Gouverneur du Brabant wallon.

« Vous êtes victime ou proche de victime ? Trois services gratuits sont à votre disposition en Brabant wallon », peut-on lire sur la nouvelle affiche et le dépliant fraîchement présentés lors du Conseil d'Arrondissement pour une politique en faveur des victimes en Brabant wallon qui s'est tenu ce 27 février 2019 à Nivelles.

À la suite d'un événement traumatisant, des difficultés de natures diverses (physiques, psychiques, administratives,...) sont fréquemment ressenties. Elles peuvent être de courte durée ou s'installer dans le temps. Dans la plupart des cas, elles nécessitent un accompagnement. Encore faut-il savoir vers qui se tourner et pour quel(s) type(s) d'aide. Ces services sont complémentaires et travaillent en collaboration pour orienter au mieux la victime en fonction de ses besoins et de sa situation.



« Cette brochure expose la complémentarité des différents services d'aide en Brabant wallon, totalement gratuits et sur lesquels les citoyens brabançons qui se retrouvent dans une situation de victime, de proche ou de témoin d'une infraction pénale, peuvent s'appuyer. » présente **Gilles Mahieu**.

Directement après les faits, les services d'assistance policière peuvent intervenir en apportant une aide psychologique et sociale ou encore des informations pratiques liées à la situation de crise. **Sophie Ancora-Cambron**, Coordinatrice de l'assistance policière aux victimes en Brabant wallon explique :

« Dans chaque zone de police et au sein de la police fédérale, il existe un service d'assistance policière aux victimes. Ce service intervient en première ligne, que ce soit avec ou sans dépôt de plainte. »

« Par la suite, durant la procédure judiciaire ou lors de l'exécution de la peine de l'auteur, la personne peut être réorientée chez nous au service d'accueil des victimes situé à Nivelles. », poursuit **Chantal Alberty**, Directrice de la Maison de Justice de Nivelles. « Notre aide s'adresse à tous les citoyens brabançons. Elle passe par des informations concrètes sur une procédure pénale en cours mais aussi par une assistance à chaque étape de cette procédure, que ce soit pour une audience ou une constitution de partie civile par exemple. »

Également en deuxième ligne, se trouve le service aux justiciables de La Touline. Cette ASBL agréée et subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles vient en aide aux victimes, aux proches de victimes mais aussi aux auteurs et aux proches d'auteurs*. **Florence Watteyne**, Coordinatrice de La Touline : « *Nous proposons une prise en charge globale et personnalisée pour aider les personnes à faire face aux conséquences de l'évènement vécu. Concrètement, il s'agit d'un soutien psychologique ou d'un accompagnement social à court ou moyen terme. Nous aidons les victimes tout au long de démarches éventuelles comme les demandes d'indemnisation, d'assurance ou de mutualité par exemple.*»

Afin de renforcer l'information, les affiches et les brochures seront distribuées auprès des institutions du Brabant wallon qui sont le plus directement confrontées aux victimes ou proches de victimes, à savoir: les services d'urgence et de gynécologie des hôpitaux, les CPAS, les maisons d'accueil et les maisons maternelles, les zones de police, les centres de santé mentale, etc.

** Auteurs d'infractions pénales ou de faits pouvant être qualifiés comme tels.*

Plus d'informations via www.victimes.be

CONTACT PRESSE :

nathalie.vandepuut@gouverneurbw.be

010 23 67 28

Conférence de presse du 27 février 2019 (11 heures)

Maison de Justice de Nivelles - Rue Altiero Spinelli 2 - 1401 Nivelles (Baulers)